

# BODACC

## BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

### ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.bodacc.fr](http://www.bodacc.fr)



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

**BODACC « A »**

**Annonce n° 2013**

**94 – VAL-DE-MARNE**

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL**

**Ventes et cessions**

502 340 466 RCS Créteil.

**GEOPTIC.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 350670.30 EUR.

Adresse : 11, RUE Soddy, 94000 Créteil.

*Oppositions* : Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du Code de Commerce..

*Commentaires* : AVIS DE PROJET DE FUSION GEOPTIC Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 350670,3 EUR Siège social 11 RUE Soddy 94000 CRETEIL N° RCS 502340466 RCS CRETEIL, est société absorbée.GOBÉ Forme juridique Société par actions simplifiée Au capital de 850000 EUR Siège social 53/55 BD Romain Rolland 92120 MONTROUGE N° RCS 300209095 RCS NANTERRE, est société absorbante.Actif : 3519882 euros Passif : 2580236 euros Actif net apporté : 939646 euros La différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (soit 939646 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 2595 actions de la société GEOPTIC, dont elle est propriétaire (soit 1798000 euros) différence par conséquent égale à -858354 euros constituera un mali technique de fusion qui sera inscrit en immobilisation incorporelle à l'actif du bilan de la société GOBE dans un sous compte intitulé "mali de fusion"du compte 207 "fonds commercial". Rapport d'échange des droits sociaux : La société GOBE, absorbante, détenant la totalité des actions de la société GEOPTIC absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et il n'a pas été établi de rapport d'échange.Toutes les opérations effectuées par la société GEOPTIC depuis le 1 janvier 2018 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société GOBE.Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive suivante : approbation de la fusion par voie d'absorption de la société GEOPTIC par l'Associé unique de la société GOBE, avant le 31 décembre 2018.La société GEOPTIC sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.Date du projet : 19/11/2018 Date du dépôt : 21/11/2018, lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société GEOPTIC Date du dépôt : 20/11/2018, lieu du dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre au nom de la société GOBE.